

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 20 h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 24 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACE, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Évelyne RAULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Martial RICHARD qui donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Solène GODARD qui donne pouvoir à Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER qui donne pouvoir à Christian JABIER, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

Madame le MAIRE souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Adrien REMAUD est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du conseil municipal du 26 janvier 2023.

Le PV du conseil municipal du 26 janvier 2023 est adopté à l'unanimité sans observations.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du conseil municipal du 2 mars 2023.

Le PV du conseil municipal du 2 mars 2023 est adopté à l'unanimité sans observations.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Sylvain MOULET dit que la loi n'est pas respectée dans la collectivité. Il dit que pour l'affectation du résultat tous les élus devraient avoir à minima le documents suivants : Maquette M14 CA et Annexes ; Récapitulatif des Indemnités des élus dans toutes les collectivités où ils siègent.

Sylvain MOULET dit que ces éléments sont issus de la loi Engagement et proximité. Il dit que pour le vote des taux les élus doivent disposer de la maquette budgétaire et de la fiche 1259 transmise par la direction des finances.

Sylvain MOULET dit que ces éléments ont été demandés à la directrice générale des services le jour même entre midi et deux. Il dit que son groupe demande le report du vote des points financiers à une date ultérieure et rappelle à Madame le MAIRE que le vote du Budget doit intervenir avant le 15 avril.

Madame le MAIRE dit qu'elle a sous les yeux les éléments de réponse qui lui ont été transmis par la directrice générale des services et en donne lecture :

Concernant les obligations en matière de convocation au Conseil municipal :

Aucun élément obligatoire n'a manqué d'être transmis aux Elus avant la séance du Vote du budget prévue ce jour.

A ce sujet, les textes indiquent « *Les membres des Assemblées délibérantes ont le droit de se faire communiquer par le maire ou le président tous les documents budgétaires dont disposent les services. De plus une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres de l'assemblée délibérante* »

Les élus ont bien reçu une note de synthèse avec la convocation au Conseil. Pour le reste des documents, aucune demande ne nous a été transmise. Si ça avait été les cas, l'élu ayant fait la demande aurait reçu communication des documents sollicités.

Concernant l'information sur l'état récapitulatif des indemnités :

La loi n'impose aucun formalisme, ni pour la forme ni pour le calendrier de transmission. La Note de la DGCL (direction générale des collectivités locales) à ce sujet indique « *il semble juridiquement plus sûr de prévoir une présentation de cet état en séance, avec mention de ce document au PV. S'agissant du calendrier de communication, (...) une communication en préliminaire des sessions consacrées au budget en lui-même semble l'échéance la plus tardive possible* »

Nous nous inscrivons donc sur ces recommandations

Madame le MAIRE rappelle aussi qu'en préalable au vote du budget une réunion privée a été organisé avec tous les élus du conseil municipal.

Sylvain MOULET dit que c'était le débat d'orientation budgétaire

Madame le MAIRE rappelle que ce n'était pas le DOB mais une réunion privée supplémentaire sur le budget avec tous les élus.

Joël PHELIPPON dit que tous les éléments qui doivent être transmis selon la loi ne l'ont pas été.

Alain BOUCHER lui demande s'il a lu les maquettes budgétaires transmises par l'Agglomération.

Sylvain MOULET dit que non mais que ce n'est pas la question.

Madame le MAIRE rappelle à nouveau ce qui est écrit dans la loi. Elle ajoute que pour ce qui est des montants des indemnités à communiquer les textes sont très clairs.

Sylvain MOULET lit l'article de la Loi Engagement et Proximité.

Joël PHELIPPON dit que pour conclure une fois de plus Madame le MAIRE ne respecte pas la loi. Il dit que son groupe ne prendra part au vote et se retire de la séance pendant les points Finances.

André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET et Marie Reine LANGLOIS s'écartent de la table du conseil et manifestent leur volonté de ne plus être considérés présents en séance.

Sophie PACE dit que le but du groupe d'opposition est de chercher l'esclandre, le but est de se montrer et se faire mousser, d'essayer de mettre Madame le MAIRE en défaut. Elle dit que sinon les demandes de documents auraient été faites avant.

Madame le MAIRE poursuit l'examen des points à l'ordre du jour.

Madame le MAIRE présente le tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus au titre de leurs fonctions. Elle rappelle qu'il s'agit des montants bruts, soumis à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. Elle précise qu'aucun élu ne perçoit des indemnités au titre d'une participation à une société d'économie mixte, syndicat ou société publique locale.

Madame le MAIRE passe à l'examen du compte de gestion et du compte administratif

1 – Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la commune

Madame le MAIRE dit que le compte de gestion est établi par la Trésorière, qui certifie que le compte de gestion est identique au compte administratif sans observations.

Madame le MAIRE présente le tableau des dépenses réelles de fonctionnement – Opérations financières, le tableau du total des dépenses d'investissement BP22 et CA 22, le tableau de recettes réelles d'investissement par chapitre du BP 22 et CA 22 et le tableau de total des recettes d'équipement.

Madame le MAIRE précise que les opérations d'ordre apparaissent sur la diapositive.

Madame le MAIRE présente le résultat global.

Madame le MAIRE demande s'il y a des questions et précise qu'il s'agit des chiffres qui ont été présentés quasiment finalisés lors de la réunion privée.

Question adoptée à l'unanimité

2 – Approbation du compte administratif 2022 du budget principal de la commune

Madame le MAIRE quitte la séance

Daniel BONNET propose le Compte administratif à délibération et présente les chiffres des sections fonctionnement et investissement et les restes à réaliser avec le déficit des restes à réaliser.

Christian JABIER remarque que résultat de l'exercice 2021 est très positif.

Question adoptée à l'unanimité

Madame le MAIRE revient en séance.

3 – Affectation du résultat du compte administratif 2022 de la commune

Madame le MAIRE dit qu'il convient d'affecter le résultat de l'exercice.

Madame le MAIRE dit qu'en général l'exercice se termine avec un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement.

Madame le MAIRE précise qu'en 2022 il n'y a pas eu de déficit d'investissement car la commune a contracté un emprunt fin 2021. Elle propose d'affecter sur le budget primitif 2023 l'excédent de

fonctionnement sur les recettes de fonctionnement et l'excédent d'investissement en recettes d'investissement.

Question adoptée à l'unanimité

4 – Vote du budget primitif 2023 de la Commune

Madame le MAIRE dit que ce budget a fait l'objet de beaucoup de réunions de travail préalables. Elle indique que depuis le débat d'orientations budgétaires il y a eu des ajustements qu'elle va présenter ultérieurement.

Madame le MAIRE présente le tableau des investissements par programme.

Madame le MAIRE communique les derniers arbitrages :

- L'achat d'un véhicule électrique pour les services Administratif et Vie scolaire-Enfance est reporté à plus tard
- La réalisation d'une dalle béton aux services techniques est également reportée
- La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'avenue de l'atlantique est reportée à 2024, cette année seulement les études préalables sont inscrites au budget
- La requalification du parking de la place des fêtes est retirée. Ce retrait ne remet pas en question la pose des ombrières solaires.
- L'enduit du muret de la mare n'a pas été retenu finalement pour cette année

Bruno JAUNET s'interroge sur le retrait des études voirie, si finalement c'est nécessaire

Madame le MAIRE dit qu'il est toujours possible de prendre une décision modificative en cours d'année.

Madame le MAIRE dit que pour la section Fonctionnement il y a eu aussi quelques ajustements, notamment des hausses qui finalement atteignent +92% sur l'électricité et +82% sur les combustibles, notamment le gaz. La mairie est en attente de réponse sur l'éligibilité à l'amortisseur électricité. Donc on doit prévoir cette hausse en espérant fortement d'avoir un amortissement de cette dépense.

Madame le MAIRE dit que des hausses doivent également être prévues sur le marché de restauration scolaire, et des crédits sont inscrits pour la procédure de DUP ainsi que pour le renouvellement du marché Assurances. Pour les publications il ne s'agit pas d'une hausse, seulement d'un changement de section.

Madame le MAIRE présente les chiffres du Budget pour les sections Investissement et Fonctionnement, qui s'équilibrent toutes sections confondues à 7 284 272,03 €.

Question adoptée à l'unanimité

5 – Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Lotissement communal

Madame le MAIRE dit que le Compte de gestion établi par la Trésorerie est conforme au Compte administratif.

Madame le MAIRE présente les chiffres et précise que dans l'attente de l'emprunt prévu les dépenses sont payées sur la trésorerie de la commune.

Question adoptée à l'unanimité

6 – Approbation du compte administratif 2022 - budget annexe lotissement communal

Madame le MAIRE quitte la séance

Daniel BONNET présente les chiffres des sections Fonctionnement et Investissement du compte administratif et le résultat de l'exercice avec un déficit d'investissement de 19 618,97 €.

Question adoptée à l'unanimité

Madame le MAIRE revient en séance

7 – Affectation des résultats 2022 - budget annexe lotissement communal

Madame le MAIRE présente le résultat et propose de reporter le déficit d'investissement au compte 001.

Question adoptée à l'unanimité

8 – Vote du budget primitif 2023 - budget annexe lotissement communal

Madame le MAIRE rappelle l'achat foncier du site Les Ardelières par délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2023.

Madame le MAIRE présente les chiffres des sections Fonctionnement et Investissement du budget annexe Lotissement communal. Elle explique que l'emprunt d'un million d'euros inscrit ne sera contracté que s'il y a d'autres achats fonciers.

Evelyne RAULET demande si l'emprunt prévu pour l'acquisition du site Les Ardelières est compris dans ce montant.

Madame le MAIRE confirme que c'est le cas.

Question adoptée à l'unanimité.

9 – Vote des taux pour les taxes directes locales 2023

Madame le MAIRE précise que cette question a été examinée par la Commission Finances. Elle dit que les bases d'imposition ont été augmentées pour 2023 par la Loi des Finances de 7,1%.

Madame le MAIRE dit que désormais la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est supprimé totalement, mais que les communes doivent délibérer sur le taux applicable aux résidences secondaires. La proposition qui est faite est de s'aligner sur la proposition d'évolution de la taxe sur le foncier bâti.

Madame le MAIRE dit que la Commission Finances après échange, propose une augmentation modérée mais régulière sur la TFB, et la poursuite du gel de la TFNB.

Madame le MAIRE dit que la commune se retrouve dans un contexte de hausse soutenue des coûts énergétiques et des denrées alimentaires, du coût des matériaux. L'expression issue de la Commission Finances est de maintenir l'effort avec une hausse modérée, de +1% sur la TFB et THRS.

Madame le MAIRE présente les prévisions de produit fiscal. Elle souligne que s'il est vrai qu'on compare souvent les taux avec les communes environnantes, il faut aussi tenir compte du niveau des bases, et donc regarder le global, c'est-à-dire le produit fiscal.

Madame le MAIRE dit qu'aujourd'hui les ménages ne paient plus la TH sur les résidences principales. Cette situation interroge sur le nombre de contribuables qui participent par l'impôt local aux équipements et services, ce sont désormais seulement les propriétaires.

Madame le MAIRE précise que la commission Finances n'avait pas évoqué la TH, car l'information est arrivée postérieurement à la réunion, indiquant que sans délibération la THRS serait établie à 0 par les services fiscaux. Les maires du territoire ont proposé d'appliquer la même évolution que celle de la TFB.

Madame le MAIRE propose de voter une augmentation de 1% par rapport à 2019 (dernier taux voté) de la THRS, une hausse de 1% par rapport à 2022 de la TFB et un maintien du taux pour la TFNB.

Question adoptée à l'unanimité

10 – Subventions versées en 2023 aux associations

Alain BOUCHER présente le tableau avec les subventions proposées pour chaque association. Il précise que ce tableau est présenté sur proposition de la commission Sport Associations et après un travail collégial. Le montant attribué est fonction du nombre d'adhérents, des formations dispensées, des formations suivies par les dirigeants. La méthode d'attribution n'a pas changé.

Alain BOUCHER précise que le montant global attribué est de 31 925 €. Si l'année prochaine le montant évolue on se réserve le droit de changer la valeur du point

Bruno JAUNET demande comment sont gérés les fonds restants.

Alain BOUCHER répond que si une association rencontre un besoin exceptionnel en cours d'année la commune pourra y répondre.

Vanessa BROCHARD dit que sur le tableau transmis dans la note de synthèse la subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes apparaît.

Alain BOUCHER confirme qu'il s'agit d'un simple erreur de calcul, que le montant total est bien de 31 925 € en subventions attribuées.

Question adoptée à l'unanimité

11 – Subvention versée en 2023 au CCAS

Christian JABIER présente la subvention attribuée au Centre communal d'action sociale. Il précise qu'elle comprend désormais le versement du tiers des concessions cimetièrre.

Madame le MAIRE précise que les concessions cimetièrre ont représenté 2 900€ et 3 600€ sur les deux dernières années.

Question adoptée à l'unanimité

12 – Dotation actifs circulants

Maire le MAIRE propose la dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Question adoptée à l'unanimité

13 – Réalisation d'un emprunt – budget annexe lotissement

Madame le MAIRE explique qu'il s'agit d'un emprunt à remboursement différé : le capital étant remboursé à la commercialisation des lots.

Madame le MAIRE dit que la volatilité des taux est importante en ce moment, c'est pourquoi la banque fait une proposition à un taux maximal.

Madame le MAIRE présente le taux et la durée du prêt proposé.

Vanessa BROCHARD dit que les frais de dossier pourraient être supprimés.

Madame le MAIRE dit que parfois les frais de dossier arrivent à être négociés, mais pas cette fois-ci.

Damien MECHINEAU demande ce qui se passe si dans 5 ans les lots ne sont pas encore vendus.

Madame le MAIRE dit que dans ce cas le prêt devra être remboursé sur le budget commune.

Vincent AIRIAU demande dans quel délai devrait se faire l'opération de création du lotissement.

Madame le MAIRE dit que la mairie doit se mobiliser pour le faire dans un horizon de 3 ans.

Question adoptée à l'unanimité

Sylvain MOULET, Joël PHELIPPON, André LEBRETON et Marie-Reine LANGLOIS indiquent qu'ils réintègrent la séance.

14 – Construction d'une crèche municipale – Adoption d'un programme et demande de subventions

Christian JABIER explique que le comité de pilotage travaille depuis plusieurs mois sur le projet, et a arrêté les éléments suivants : construction d'un bâtiment de 200 m², de 18 places d'accueil, avec un jardin réservé à la crèche. Le projet est prévu en deux phases : d'abord bâtiment, ensuite environnement et abords.

Christian JABIER présente le calendrier prévisionnel avec un démarrage des travaux en avril 2024.

Evelyne RAULET dit que le montant de l'investissement prévu pour la crèche serait une belle somme pour une belle bibliothèque. Elle dit que 18 places c'est très peu et que le projet lui paraît très cher.

Christian JABIER précise que sur la partie investissement le projet sera bien subventionné par la CAF et la DETR (Etat).

Nelly BACHELIER demande s'il y a des subventions sur le fonctionnement.

Madame le MAIRE dit que la halte-garderie ne répond plus aux besoins des familles, et qu'il y aura prochainement un déficit marqué d'assistantes maternelles sur la commune. Le nombre des places de la future structure a été défini en lien avec la CAF et la PMI (Service de protection maternelle et infantile). Elle ajoute qu'il est prévu un bâtiment qualitatif d'un point de vue des consommations énergétiques.

Madame le MAIRE dit que pour le fonctionnement la CAF verse également une subvention. Il y aura du personnel supplémentaire à mettre en place. Aujourd'hui le reste à charge pour la commune pour la structure halte-garderie est de 30 à 40 000 €/an. Le reste à charge de la future

structure devrait se situer entre 15 et 25 000 € supplémentaires par an, en fonction du taux de remplissage.

Christian JABIER précise que le taux de remplissage de la halte-garderie est actuellement de 53%. La nouvelle structure devrait afficher un taux de remplissage de 75%.

VANESSA BROCHARD demande si le bâtiment permettra un agrandissement à 24 places.

Damien MECHINEAU dit que ce sera en effet demandé à la maîtrise d'œuvre de travailler sur un projet qui permette un éventuel agrandissement. Il précise que la surface minimum est de 7 m²/enfant, et conseillée 10m²/enfant. Si le projet retient 10 m²/enfant, il sera possible d'augmenter la capacité d'accueil en restant au-dessus du ratio légal.

Adrien REMAUD précise que la CAF ne subventionne que si le nombre des places prévues est ouvert dès le départ.

Sylvain MOULET dit que son groupe est plutôt favorable à l'ouverture d'une crèche privée. Cette économie permettrait de financer rapidement un équipement culturel.

Vanessa BROCHARD dit que dans les crèches privées les parents ne paient pas la même chose.

Joël PHELIPPON évoque des exemples de prix payés par des personnes de sa connaissance dans des crèches privées. Il indique que l'employeur des parents paie le reste à charge.

Sophie PACE précise qu'il n'y a aucune obligation pour les employeurs de participer au coût de la crèche pour leurs salariés.

Christian JABIER dit qu'il est évident que s'il y a un reste à charge pour la commune, c'est que le prix payé dans une structure privée ou publique ne peut pas être le même.

Question adoptée à la majorité avec 22 voix POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACE, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY ; 3 voix CONTRE : André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET et 2 ABSTENTIONS : Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET.

Joël PHELIPPON dit que le groupe d'opposition a voté contre car une crèche privée aurait permis d'avoir deux projets en simultané.

15 – Convention de mise à disposition du poste de directrice Vie scolaire avec l'association Familles Rurales / Les Loustics – Autorisation de signature

Christian JABIER dit que la commune est très satisfaite du travail de la directrice Vie Scolaire mise à disposition par l'Association Les Loustics et propose le renouvellement de la convention pour une durée d'un an reconductible.

Christian JABIER dit que le poste est très complexe, par exemple pour organiser le personnel pour le service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève.

Sylvain MOULET dit que justement la gestion du personnel est compliquée et qu'il y aura encore plus d'agents avec la construction de la crèche.

Madame le MAIRE souligne que pour la commune cette mise à disposition est un vrai plus car elle participe à la cohérence entre le temps périscolaire et extrascolaire.

Question adoptée à l'unanimité

16 – Convention de mise à disposition des locaux de la maison des associations au centre AFPA de Saint Herblain (Promo 16/18 en partenariat avec le Mission Locale) – Autorisation de signature

Marie-Françoise VALIN explique que le dispositif permet à des jeunes d'entre 16 et 18 ans déscolarisés sans formation de se projeter sur l'avenir, leur permettant de découvrir des métiers et d'échanger avec des professionnels. Une campagne de communication et une réunion d'information sont organisées en direction des jeunes.

Marie-Françoise VALIN précise que la contribution de la mairie consiste en la mise à disposition de la salle des associations, pour un tarif fixé à 30€/jour.

Madame le MAIRE dit que ce sont 3 Missions locales (Vignoble, Haut Bocage Vendéen et Mission Locale de Grand Lieu) qui se sont associées pour cette opération.

André LEBRETON demande si c'est gratuit pour les jeunes.

Marie-Françoise VALIN répond qu'effectivement c'est gratuit avec une prise en charge du transport et de la restauration.

Evelyne RAULET demande si le profil des encadrants est connu car pour aider ces jeunes à avancer l'intervention des psychologues est utile

Marie-Françoise VALIN dit qu'elle ne sait pas si les professionnels qualifiés sont des psychologues. Il y a un accompagnement aussi sur les démarches administratives.

Question adoptée à l'unanimité

17 – Convention de gestion, d'entretien et d'exploitation de voirie avec le département de Loire-Atlantique – Rue du château d'eau et allée de la gare – Autorisation de signature

Damien MECHINEAU rappelle que la rénovation de la voirie a été cofinancée par le département. La convention proposée, d'une durée de 10 ans, établit que c'est la commune qui va entretenir cette voirie,

Madame le MAIRE dit que c'est la première fois que le département demande la signature d'une convention à l'issue de la réception des travaux. C'est une formalisation de ce qui se fait déjà.

Question adoptée à l'unanimité

18 – Demande de subvention au titres des amendes de police 2022

Damien MECHINEAU dit que la Commission Voirie travaille à l'amélioration de la sécurité routière aux abords des écoles. Il est proposé de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la mise en place de totems de signalisation.

Damien MECHINEAU précise qu'il s'agit de 4 totems, deux par école.

André LEBRETON dit que ce qui a été vu en Commission ce n'est pas seulement l'installation des totems.

Damien MECHINEAU confirme que d'autres aménagements sont également prévus : marquage au sol, passage piéton. Ce sera fait par étapes.

Question adoptée à l'unanimité

19 – Accord cadre Travaux de voirie divers 2023-2026 – Autorisation de signature

Daniel BONNET présente pour autorisation de signature l'accord-cadre voirie attribué à l'entreprise COLAS – Agence Gadais retenue après consultation publique.

Question adoptée à l'unanimité

20 – Convention d'accès aux services techniques des communes membres aux déchetteries – Autorisation de signature

Sophie PACE dit que dans l'objectif d'équilibrer le budget du service ramassage des déchets plusieurs décisions ont été prises par l'Agglomération, dont celle de se recentrer sur l'obligation de traiter les déchets ménagers. Il a été décidé de ne plus accepter en déchetterie les volumes importants produits par les entreprises et par extension par les Services techniques des communes.

Sophie PACE dit que les Services techniques vont conserver un accès temporaire à la déchetterie de Remouillé jusqu'au 31 décembre 2023, le temps de s'organiser pour trouver d'autres filières. Comme toutes les déchetteries sont ou vont être équipées de barres qui limiteront la taille des véhicules, l'accès se fera sur des créneaux qui leur seront dédiés, avec un registre des quantités apportées. En parallèle l'Agglomération accompagne les Services techniques dans la recherche d'autres filières.

Sophie PACE précise que pour donner une idée pour Vieilleville il y a environ 24 passages par an à la déchetterie, un camion benne par passage, pour des déchets variés (cartons, inertes, gravats).

Madame le MAIRE dit que cette convention laisse aux communes le temps de se retourner.

Sylvain MOULET demande comment faire avec les déchets qui ne seront plus acceptés.

Sophie PACE dit que les déchets avec des écotaxes doivent être ramenés aux points d'achat, pour revalorisation. Le travail à venir sera de connaître et d'utiliser toutes les filières.

Damien MECHINEAU demande comment ça se passera pour les déchets sauvages, qui sont produits par les habitants et non par les services de la commune.

Sophie PACE dit que les abandons de déchets sur la voie publique vont à la déchetterie, pour partie dans les poubelles grises. C'est un sujet sur la table, pour voir comment ils peuvent être réorientés.

Sophie PACE dit qu'il sera nécessaire de travailler tous les sujets. Il faut toujours se dire que nos déchets nous appartiennent.

André LEBRETON dit que le service est payé, il ne comprend pas comment l'Agglomération peut dire que c'est trop cher.

Sophie PACE explique que l'Agglomération a examiné l'idée d'instaurer une nouvelle filière avec une tarification spécifique pour les entreprises. Mais ce n'est pas le rôle de l'Agglomération car elle viendrait faire concurrence à des entreprises privées dont c'est la spécialité.

Sylvain MOULET demande si les communes vont supprimer les poubelles de rue.

Madame le MAIRE dit toutes ces questions seront traitées par le conseil d'exploitation.

Question adoptée à l'unanimité

21 – Convention de mise à disposition des terrains et équipements à la Ligue de Football des Pays de la Loire et au District de Football de Loire-Atlantique – Autorisation de signature

Alain BOUCHER présente les éléments de la convention de mise à disposition. Il précise que cette convention n'octroie par à la Ligue et au District l'exclusivité de l'usage de l'équipement.

Question adoptée à la majorité avec 26 voix POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET et 1 ABSTENTION : Vincent de VAUCRESSON.

22 – Adhésion de la commune de Vieillevigne au service commun Communication web et numérique – Autorisation de signature

Vanessa BROCHARD présente le renouvellement de la convention avec l'Agglomération pour le service commun pour l'année 2023. Elle dit que dans le premier calcul de l'Agglomération il y avait une erreur sur la strate retenue, et précise que le montant estimatif de la participation annuelle est de 4 325 €.

Vanessa BROCHARD présente les missions principales et spécifiques retenues, avec 12 jours de travail pour la commune.

Vanessa BROCHARD rappelle qu'en 2022 la création du nouveau site internet et la participation communale pour le service commun ont représenté un coût de 13 340 €, avec une subvention obtenue de l'Etat de 12 000 €, donc très bien subventionné.

Question adoptée à la majorité avec 24 voix POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET ; 3 voix CONTRE : André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

23 – Avenant n°1 au marché "Migration des sites Internet, refonte et création de nouveaux sites Internet, évolutions fonctionnelles et maintenance"

Vanessa BROCHARD explique que l'audit s'est prolongé et le calendrier a été décalé, il est donc nécessaire de prolonger la convention par avenant. Pour Vieillevigne il n'y a pas de changement car le nouveau site est déjà créé.

Question adoptée à la majorité avec 24 voix POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien

REMAUD, Isabelle CHANTRY, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET et 3 voix CONTRE :
André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

24 – Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le Conseil est informé des décisions prises au titre des délégations du maire.

Information générale

Madame le MAIRE dit que les communes reçoivent une synthèse de l'activité des commissions de l'Agglomération . Elle propose qu'à réception les synthèses soient transmises à l'ensemble des élus pour leur information. Les délégués dans chaque commission pourront intervenir pour le compléter.

Après épuisement de l'ordre du jour et sans autre demande d'intervention, Madame le maire dit que la séance est terminée.